



# FORMULAIRE TYPE REGLEMENT DE TOURNOI

Règlement à transmettre 1 mois à l'avance à [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

Le ..... (Nom du club) organise les  
..... (Dates) sur son terrain  
..... (Adresse complète)

un Tournoi d'équipes..... (Nom et adresse du stade ou Gymnase)  
doté d'une Coupe d'une valeur de ..... (Indiquer la valeur  
marchande des objets en récompense et le nom éventuel du Challenge).

Ce Tournoi sera disputé sous les règlements de la F.F.F., de la L.P.I.F.F. et du District du Val-de-Marne. Les joueurs participants devront obligatoirement être licenciés pour la saison en cours pour le club qui les présentera (en cas d'exception à cette règle, spécifier que les joueurs extérieurs aux clubs engagés devront néanmoins être licenciés à la L.P.I.F.F. et munis de l'autorisation de leur club).

## **MODALITES DE LA COMPETITION**

Nombre d'équipes, mode de classement, durée des matches, cas de score nul, limitation éventuelle du nombre de joueurs pouvant prendre part au Tournoi.

A préciser pour le club organisateur, étant rappelé à celui-ci :

- que les matches devront avoir la durée réglementaire correspondant à la catégorie des joueurs participants.
- que seuls les Seniors peuvent disputer des prolongations dont le maximum est de 30 minutes (en cas de match nul les autres catégories devront être partagées par un moyen : corners, tir au but, moyenne d'âge, tirage au sort).
- qu'aucun joueur ne peut participer à plus d'un match par jour.

## **PARTICULARITES EVENTUELLES**

A préciser par le club organisateur :

- modalités d'engagement,
- tirage au sort, heures et ordre des matches
- attribution définitive de la Coupe (possibilité également sur plusieurs saisons)
- demande éventuelle d'arbitres officiels sur imprimés réglementaires
- mise à disposition par les clubs participants d'arbitres ou juge de touche
- établissement des feuilles de matches
- nombre de joueurs exclus du terrain
- sanctions en cas de forfait.
- Participation d'équipes étrangères : (autorisation à solliciter auprès du Comité Directeur du District du Val-de-Marne, sauf pour les clubs engagés dans une compétition nationale ou régionale dont la demande d'autorisation est à adresser à la L.P.I.F.F.).

## **LITIGES**

Tous les litiges seront jugés (éventuellement) par une Commission désignée par le club organisateur et, de toute manière, en dernier ressort par le District du Val-de-Marne.